

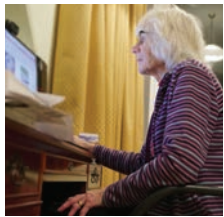


Office municipal
d'habitation de Laval

L'ÉLAN

Juin 2020

Le journal
pour les résidents
des habitations de
l'Office municipal
d'habitation de Laval



Nouveau
Paiement
des loyers
par virement
Interac
p.4



À découvrir :
L'équipe
des milieux
de vie
p.5



Concours :
Balcons fleuris
2020
p.8



Jouer collectif

Dans ce numéro :

Jouer collectif	1
Mot de la directrice	2
Comité consultatif des résidents	2
Lancement des demandes de logement subventionné en ligne	3
Mot du Comité consultatif des résidents (CCR)	3
Paiement des loyers par virement Interac	4
Travaux de rénovation et de construction	4
L'équipe des milieux de vie	5
Règlement du mois	6
Bouclier d'Athéna	6
Renouvellement automatique des baux	6
Nos immeubles	7
Merci aux locataires	7
Concours Balcons fleuris 2020	8



Notre force collective est l'ensemble des forces de chacun pour faire face à une situation ou un défi à relever. Chacun d'entre nous est important et a un rôle à jouer.

Bien sûr, cette force peut sembler invisible à cause de l'isolement physique, mais nos actions personnelles et le fait que chacun s'implique et respecte les consignes données nous fait avancer plus aisément, plus vite et plus loin.

Plus que jamais, prendre soin des autres et prendre soin de nous-mêmes feront la différence. Alors, jouons collectif en faisant notre part, en prenant soin de nous et en restant encore plus en contact mais différemment.

En étant responsable collectivement, c'est toute la communauté qui gagne !

Une publication de l'Office municipal
d'habitation de Laval

Direction de la rédaction
L'équipe du journal

Révision
L'équipe du journal

Collaboration
Bouclier d'Athéna

Photos
L'équipe de l'Office

Graphisme
Designer pompier

Impression
Documax

Tirage
1 800 exemplaires

Questions et commentaires
communication@omhlaval.ca

Éditeur
Office municipal d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8
T 450 688-0184
F 450 688-9023
Site web : omhlaval.ca
Courriel : info@omhlaval.ca

Directrice générale
Isabelle Pépin

Président
Nicholas Borne

Dépôt légal, Bibliothèque
et Archives nationales du Québec,
juillet 2016 / ISBN 978—2 9816104

Suivez-nous !



Mot de la directrice

Toute une équipe mobilisée



La pandémie de COVID-19 est arrivée sans prévenir avec son lot d'urgences, de bouleversements et de complexités. L'Office s'est immédiatement mobilisé pour suivre de près les directives gouvernementales au jour le jour mais aussi pour faire prendre connaissance des réalités de nos milieux de vie.

Toute notre équipe s'est adaptée et s'est donnée à 150 % dans des conditions exceptionnelles et changeantes. Nos équipes sur le terrain ont fait preuve d'un engagement remarquable et des employés n'ont pas hésité à faire des tâches hors de leur registre pour prêter main-forte. L'Office est un service essentiel, et cela est pris à cœur à tous les niveaux de notre organisation. On ne le dira jamais assez, travailler ensemble est la clé de la réussite !

L'entraide peut prendre toutes sortes de formes, même les plus surprenantes en ces temps exceptionnels, mais elle est bien vivante que ce soit en relation avec l'Office ou entre voisins. Notre équipe communautaire est également disponible pour vous aider. N'hésitez pas à la contacter.

Au nom de toute notre équipe, je vous souhaite un bel été à tous !

Isabelle Pépin



Comité consultatif des résidents

Office municipal d'habitation de Laval

C'est à regret que les membres des associations de locataires ont dû suspendre leurs activités communautaires, comme il a été exigé par la Société d'Habitation du Québec. Malgré tout, bon nombre d'entre eux ont continué de veiller sur les locataires de leur immeuble, dans le respect des consignes gouvernementales. Merci à vous qui avez fait preuve d'adaptation et qui avez à cœur la sécurité physique et morale de vos voisins !

Dès qu'il sera possible de le faire, vous serez informé du calendrier des activités communautaires.

Nous remercions l'Office des mesures mises en place rapidement pour assurer la santé et sécurité de tous.

Chapeau à toute l'équipe !

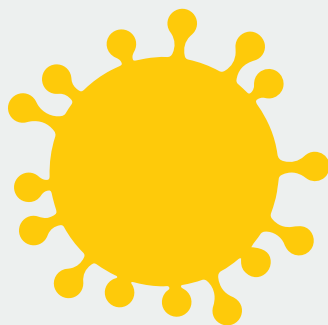


Demande de
logement
subventionné
en ligne

Lancement des demandes de logement subventionné en ligne

L'Office a dû suspendre l'accès physique à ses bureaux pour la clientèle. La communication par téléphone, courriel et courrier a permis de continuer ces activités. La pandémie du COVID-19 a changé nos façons de travailler et a accéléré nos projets de développement de services.

Fidèle à son agilité, l'Office s'est adapté en donnant accès au service de demande de logement subventionné en ligne à partir de son site web. Afin de faciliter la recherche et permettre aux demandeurs de déterminer leur admissibilité en quelques clics. Porté par l'Office depuis déjà plusieurs mois, cet engagement vers plus de services en ligne va continuer de se développer et de s'intensifier au cours de l'année.



Mot du CCR

La mobilisation au temps de la Covid-19



L'ensemble de l'équipe de l'Office a mis en application les directives gouvernementales.

Voici un bref aperçu de la mobilisation de notre équipe :

- Maintien du service à la clientèle
- Utilisation des divers réseaux de communication pour les locataires
- Appel de courtoisie fait à nos locataires
- Désinfection des aires communes plus régulière
- Surveillance des lieux par des gardiens de sécurité dans certains immeubles pour aînés

Afin d'apporter un peu de positif dans cette situation, nous avons mis de l'animation dans certaines résidences pour aînés. Les locataires en ont profité pour danser au rythme de leurs chansons préférées. Jules, 6 ans a eu la gentillesse de produire des arcs-en-ciel personnalisés pour une de nos résidences.



Le beau temps est là mais il importe de continuer à suivre les directives de la santé publique.

Notre équipe est présente et mobilisée pour vous et avec vous.

Nouveau

Païement des loyers par virement Interac



L'Office a mis en place un nouveau système pour le paiement des loyers afin d'aider notre clientèle à bénéficier d'une plus grande flexibilité, et ce, en toute sécurité.



Pour cela, vous devez avoir un compte auprès d'une institution financière

participante, être inscrit aux services bancaires en ligne et avoir activé le service Interac. Veuillez vous référer à votre institution financière en cas de besoin.

1. Commencez la procédure de virement Interac comme à l'habitude. Nommez le destinataire 'OMH de Laval' et choisissez le mode d'envoi par courriel à paiement@omhlaval.ca.

2. Entrez une question de sécurité et la réponse puis validez le tout. (Prenez note de votre réponse pour ne pas l'oublier)

3. Envoyez un courriel à paiement@omhlaval.ca avec le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre.

Nous vous contacterons au numéro de téléphone fourni pour obtenir la réponse de sécurité et vérifier vos coordonnées (nom, adresse, montant payé, date du paiement, etc.)

Pour toute question, contactez-nous par courriel à paiement@omhlaval.ca

Agenda

Travaux de rénovation et de construction

RÉNOVATION

Manoir Arthur-Sauvé

Réfection stationnement et éclairage : La fin des travaux est prévue vers la mi-juin 2020.

Rénovations des aires communes intérieures : En raison de la pandémie [COVID-19], la fin des travaux devrait être reportée au mois de juillet 2020 plutôt que juin 2020.

Résidence Chomedey

Réfection stationnement et éclairage : la fin des travaux est prévue vers la mi-juin 2020.

Place Saint-Martin

Rénovations des immeubles (60 logements) aux :

- 1865-1867-1869, avenue Albert-Duquesne;
- 1805-1811-1817, boul. Le Corbusier;
- 845-1847-1849, boul. Le Corbusier.

L'appel d'offres a été lancé au mois de mars 2020 pour la rénovation des unités de logements et des aires communes intérieures seulement. Les travaux devraient débuter au mois de juin et se terminer en mai 2021.

Pour les logements **non rénovés** situés sur l'avenue Dumouchel, la rue Hector-Charland, avenue Albert-Duquesne et le boul. Le Corbusier, l'Office a eu une première rencontre avec la Société d'habitation du Québec au mois de février dernier et un plan d'action relatif aux rénovations leur sera soumis pour approbation.

CONSTRUCTION

Immeubles Val-Martin

La construction de 124 unités de logement est terminée, le projet relevait du programme de Revitalisation de Val-Martin – Phase I. L'ensemble des logements est occupé depuis le 1^{er} juin 2020.

Les travaux d'aménagement extérieurs sont en cours de finalisation.

Les travaux de construction de 160 unités de logement du programme AccèsLogis, au nord de la rue Évariste-Leblanc, sont en cours et le chantier se déroulera sur une période d'environ 24 mois.

À découvrir

L'équipe des milieux de vie

L'équipe des milieux de vie se compose de plusieurs professionnelles.

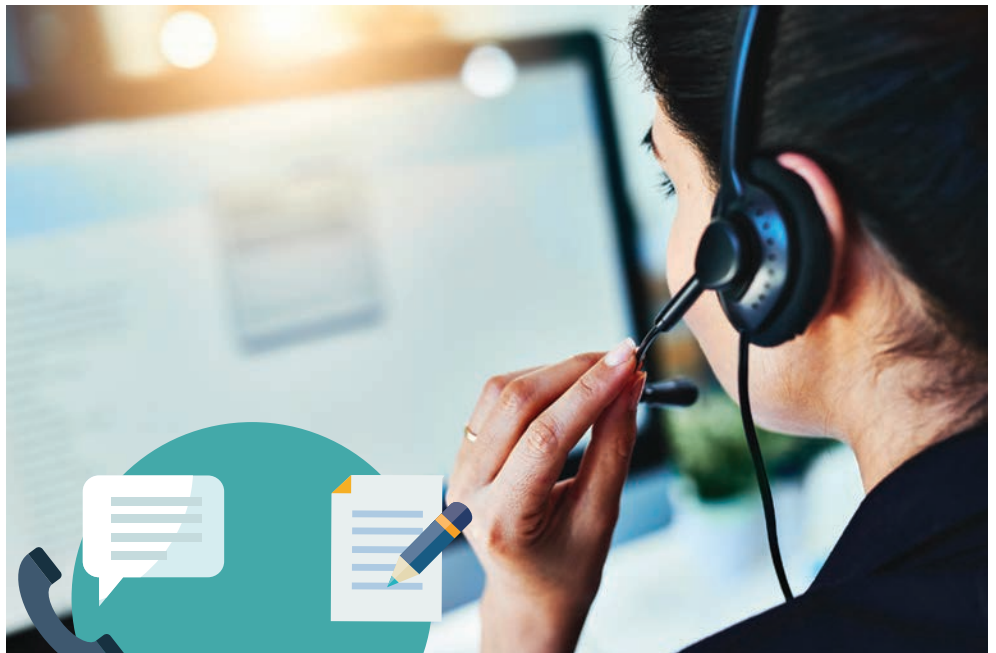
Bien que chacune d'entre elles possède des tâches et compétences spécifiques, lorsqu'elles s'unissent, elles se complètent toujours dans le même but. Répondre en toute équité et avec grande efficacité à vos demandes.

Toute demande débute à la réception. Que ce soit par téléphone, à nos bureaux ou par internet, nos deux **réceptionnistes** se chargent de vous aider et de vous diriger vers le bon service.

Les **agentes en sélection et location** s'occupent de recevoir toutes les demandes de logements et accompagnent les futurs résidents dans leurs démarches.

De la visite de logement à la création du bail, les **techniciennes en sélection location** aident au quotidien des locataires.

La **coordonnatrice des milieux de vie** est responsable d'effectuer les liens auprès des locataires et l'Office



afin de contribuer au maintien et à l'amélioration des milieux de vie.

Et depuis quelques semaines, nous pouvons compter sur la collaboration d'**intervenantes communautaires** qui soutiendront l'équipe dans l'accompagnement tant des locataires que des requérants.

L'équipe peut compter sur l'**adjointe de service** qui s'assure du soutien administratif. Elle accompagne chaque membre de l'équipe dans la réalisation de ces tâches.

Tous sous la supervision de Madame Manon Mathieu, **directrice des milieux de vie** qui s'assure continuellement du grand professionnalisme de son équipe et leur procure le soutien qui les emmène jour après jour à se surpasser pour vous.

Avons-nous votre adresse courriel?



En temps de crise, le courriel devient un canal de communication de prédilection. Le courriel est universel, presque tout le monde possède une adresse courriel et peut y accéder de partout, en déplacement ou encore, isolé à la maison.

Afin de vous joindre et communiquer avec vous plus facilement nous souhaitons que vous nous transmettiez votre adresse courriel.

Comment?
C'est très simple!

Vous n'avez qu'à nous écrire à l'adresse :
info@omhlaval.ca

Soyez assurés que votre adresse courriel restera strictement confidentielle.

Règlement du mois

Quoi faire si vous désirez quitter votre logement HLM

Selon l'article 4 de votre règlement d'immeuble, le locataire d'un logement à loyer modique est tenu de fournir un préavis écrit, au moins trois (3) mois avant la date de son départ. Dans le cas d'un décès ou d'un hébergement dans un établissement offrant des soins infirmiers, le préavis sera de deux (2) mois.

Une visite d'inspection pré-départ de votre logement sera faite par nos employés afin de s'assurer de l'état général du logement. En cas de mauvaise utilisation du logement, des frais pourraient être chargés au locataire.



As-tu vu ça?

Bouclier d'Athéna

Le bouclier d'Athéna est un organisme dédié aux besoins des femmes victimes de violence familiale et leurs enfants ainsi qu'aux membres de leur famille.

Leurs services sont offerts en français, anglais, espagnol, arménien, grec, roumain, russe, ourdou, persan et arabe. Vous pouvez les joindre au 450 688-6584

Renouvellement automatique des baux en vigueur depuis le 17 avril 2020

En avril dernier, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, annonçait le renforcement de mesures visant à assurer le bien-être des personnes vivant en HLM. L'objectif de cette mesure¹ est d'**encourager le respect du confinement en éliminant le besoin d'effectuer différentes démarches** pour l'obtention des documents nécessaires au renouvellement des baux.

Tous les ménages dont les baux viennent à échéance d'ici le 30 septembre 2020 et qui n'avaient pas été renouvelés en date du 17 avril 2020 seront **renouvelés automatiquement, et ce, sans indexation**. Les baux venant à échéance à partir du 1^{er} octobre 2020 ne sont donc pas admissibles à cette mesure.

Il importe de rappeler que cette mesure **s'applique uniquement à compter du 17 avril 2020**. Les renouvellements de baux déjà effectués au moment de l'annonce de la mesure ne pourront pas en bénéficier.

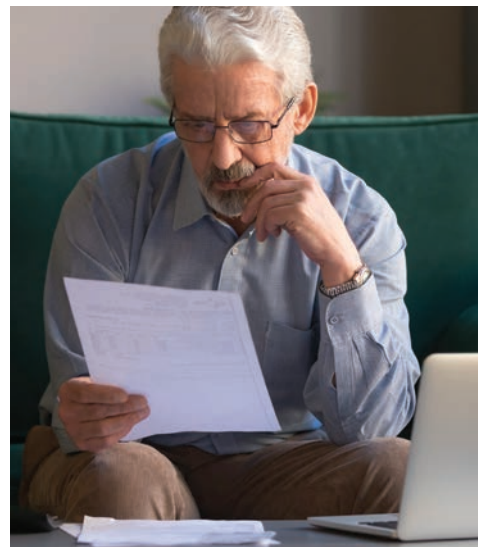
La non-indexation s'applique aussi aux frais de chauffage et d'eau chaude ainsi qu'aux loyers minimaux.

Réduction de loyer

Un locataire ou un occupant qui connaît une diminution de revenus pendant la mesure temporaire et qui souhaite demander une réduction de loyer doit **en informer l'Office**.

¹ Cette mesure a préséance sur l'article 19 du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 3), qui prévoit le renouvellement avec indexation automatique pour certaines catégories de locataires.

À la fin de la période d'application du loyer protégé prévue à l'article 6 du Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique (RLRQ, chapitre S-8, r. 3), le locataire verra son loyer de 2019 reconduit sans modification.



Transfert d'un ménage

Le transfert d'un ménage dans un autre logement est considéré comme une attribution d'un nouveau logement. La mesure de renouvellement de bail sans indexation **ne peut donc être appliquée**.

À noter que les assouplissements et nouvelles mesures découlant du contexte actuel de crise sanitaire sont **exceptionnels et temporaires**. Une autre communication vous sera acheminée lors de nouveaux développements.

D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Stéphanie Laurence, technicienne en sélection location si vous avez des questions.
450 688-0184 poste 105

En période de pandémie, les rencontres avec les techniciennes sont annulées dans nos ensembles immobiliers.

Nos immeubles

Avec le beau temps installé, quelques consignes à respecter

Climatiseur

- Le climatiseur doit être placé de façon à ce que l'eau s'évacue vers l'extérieur, sans tomber sur le parement extérieur de l'immeuble et dans les fenêtres des logements situés aux étages inférieurs;
- S'assurer que l'installation ne crée pas une infiltration d'eau à l'intérieur des murs;
- Pour obstruer la section laissée ouverte, seul le plexiglas est autorisé;

Le climatiseur doit être enlevé au plus tard le 31 octobre.

Veuillez suivre ces directives ou il vous sera demandé d'enlever votre climatiseur. Tout dommage causé par une mauvaise installation du climatiseur sera à la charge du locataire.



Moustiquaires

L'Office répare ou remplace à ses frais les moustiquaires si elles ont été endommagées par un usage normal ou par la force du temps.

Une moustiquaire endommagée en raison d'un usage inapproprié sera

remplacée/réparée par l'Office, mais les frais encourus seront facturés au locataire. Le montant de la facture varie entre 25 \$ et 40 \$.

Le délai d'intervention des ouvriers dans les cas de moustiquaires peut aller jusqu'à un mois.



Pour avoir respecté les consignes de distanciation sociale.

De nous avoir avisés qu'un voisin vivait une situation difficile.

D'avoir salué votre voisin de votre balcon.

De nous avoir appelé pour savoir comment se portait notre équipe.

Concours Balcons fleuris



Office municipal
d'habitation de Laval

Le concours Balcons fleuris revient cet été à l'Office. Pour vous inscrire, rien de plus simple. Il suffit de remplir le coupon de participation ci-dessous et de nous le faire parvenir. Veuillez noter que nos juges passeront dans la première semaine du mois d'août pour évaluer vos réalisations, selon la catégorie suivante :

1) Catégorie individuelle (balcon ou patio)

« Chacun fleurit son balcon ou patio »
Notez que pour les résidents, seuls les terrasses ou les balcons privatifs seront évalués.

3 prix différents seront attribués dans cette catégorie

2) Catégorie individuelle (autre que le balcon ou patio)

« Chacun fleurit son espace ou son terrain »

3 prix différents seront attribués dans cette catégorie

De beaux prix surprises
seront attribués aux
gagnants!
**Bonne chance
à tous et toutes!**



Voici nos critères de sélection :

Propreté générale de la propriété ou du balcon et vue d'ensemble sur le domaine public	10 points
Qualité de la floraison : aspect esthétique, sanitaire, harmonie des formes, couleurs et volumes	10 points
Quantité de fleurissement : aspects techniques, respect des proportions entre le végétal, diversité	10 points
Créativité artistique	10 points
Développement durable : choix des végétaux, utilisation de paillage, présence d'équipement écologique	5 points
Sécurité publique (pots bien attachés)	5 points

Pour nous joindre



Heures d'ouvertures de nos bureaux
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 15 à 16 h 30



T 450 688-0184
F 450 688-9023



www.omhlaval.ca
info@omhlaval.ca



Horaire d'été
Du 26 juin au 4 septembre
Nos bureaux seront fermés les vendredis à compter de 12 h



Office municipal d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8

Info santé : 811

Info social : 811 (#2)

Info Québec : 211



Vos réactions

Si vous désirez que nous parlions d'un sujet qui pourrait vous intéresser, n'hésitez pas à nous en faire part :
communication@omhlaval.ca

Un sujet sera choisi par le comité du journal, et ce, en tenant compte de l'intérêt de l'ensemble des locataires.

Concours balcons fleuris 2020

Coupon de participation



Office municipal
d'habitation de Laval

La date limite pour vous inscrire est
le mercredi 31 juillet 2020 à 16 h 30

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ App. _____

Téléphone _____ Courriel _____

Les gagnants seront dévoilés lors du prochain Comité Consultatif des Résidents (CCR) en septembre 2020. Veuillez retourner votre coupon par la poste au
3320, rue des Châteaux, Laval (QC) H7V 0B8 ou via courriel : gvaitez@omhlaval.ca